



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2026

Date de convocation

22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence du doyen de l'assemblée, M. Serge MOREAU.

Date d'affichage

22 MARS 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Edwige PAYE-BEN YASMINA, Jean-Paul CLEMENT, Céline PLATEEL-THUIN, Serge MOREAU, Thomas JORIEUX, Sabine SACLEUX, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Marie-Christine MINCHILLI, Laurent JEANNAS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Était absente excusée :

Présents.....32
Votants.....33

Jeanne-Marie BINOT, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN.

N° DEL-26-01

Secrétaire de séance : Clément LEFEVRE

Objet

Election du Maire

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre d'enveloppes : 33

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1 blanc

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- M. Jérôme LEMAN : 7 voix



- M. Jean-Noël VERFAILLIE : 25 voix

M. Jean-Noël VERFAILLIE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Le secrétaire
Clément LEFEVRE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 28/03/2026.....
Document exécutoire à compter du 28/03/2026..